

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 28 octobre 2011 portant dissolution du centre de sélection et de concours de Mérignac (Gironde) et création du centre de sélection et de concours de Bouliac (Gironde)

NOR : IOCJ1130162A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III,

Arrête :

Article 1^{er}

Le centre de sélection et de concours de Mérignac (Gironde) est dissous à compter du 1^{er} décembre 2011. Corrélativement, le centre de sélection et de concours de Bouliac (Gironde) est créé à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER